

**Marché public de travaux**



**COMMUNE DE BUIS LES BARONNIES**

1 Boulevard Aristide

26170 BUIS LES BARONNIES

---

**PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**AMÉNAGEMENT ET VALORISATION DES GORGES D'UBRIEUX**

---

---

**4 – DEVIS PROGRAMME**

---

Il est précisé aux candidats présentant une offre qu'ils adhèrent aux clauses rédigées par l'acheteur. Par conséquent, et afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, toute modification des documents du dossier induira la caducité de l'offre et son rejet systématique.

---

**LOT N°1 – LOT N°2**

---

## TABLE DES MATIÈRES

A.I.	OBJET .....	4
A.II.	DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'AMENAGEMENT : SECTION NORD .....	5
A.II.1.	LES AIRES DE STATIONNEMENT NORD.....	5
A.II.2.	LA SEQUENCE DES GORGES DE LA RD 546.....	6
A.III.	DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'AMENAGEMENT : SECTION SUD .....	7
A.III.1.	LES AIRES DE STATIONNEMENT SUD.....	7
A.III.2.	LE SITE D'ESCALADE DEBUTANT.....	8
A.IV.	AMENAGEMENTS PROJETES .....	8
A.IV.1.	INSERTION DES OUVRAGES DANS LE PAYSAGE .....	8
A.IV.2.	SCHEMA D'INTENTION .....	9
A.IV.3.	COUPE DE PRINCIPE .....	10
A.IV.4.	NOTICE DESCRIPTIVE.....	11
A.V.	DESCRIPTIF DES TRAVAUX .....	12
A.V.1.	ALLOTISSEMENT.....	12
A.V.2.	TRAVAUX A LA CHARGE DU LOT N°1.....	12
A.V.3.	TRAVAUX A LA CHARGE DU LOT N°2.....	18

NB : Récapitulatif et détails estimatifs, plans, annexes éventuelles sont des pièces spécifiques insérées au présent dossier et numérotées indépendamment.

## PREAMBULE

Site d'escalade et de baignade aux portes de l'agglomération de Buis les Baronnies, les gorges d'Ubrioux font l'objet d'une fréquentation soutenue en saison. La qualité du site est par ailleurs reconnue pour ses paysages et ses espaces naturels : porte d'entrée du PNR des Baronnies provençales, site inscrit depuis 1952, site Natura 2000. Aussi, les collectivités territoriales oeuvrent localement au développement touristique et à la mise en valeur des gorges dans le respect de ses qualités environnementales.

Sur le plan fonctionnel, les emprises contraintes et le manque de visibilité lié au tracé sinueux de la RD546, sont à l'origine de problèmes de sécurité des circulations piétonnes et du stationnement. La commune de Buis les Baronnies et le Département de la Drôme ont récemment acté la nécessité d'aménager des cheminements pour sécuriser et mettre en valeur le site.

## A.I. OBJET

Les présents travaux visent à mettre en valeur les gorges ainsi que la mise en sécurité des usagers par la mise en oeuvre de solutions techniques qui respectent la qualité des paysages.



## A.II. DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'AMENAGEMENT : SECTION NORD

### A.II.1. LES AIRES DE STATIONNEMENT NORD

- Signaler le départ de l'itinéraire piéton des gorges
- Informer et faire ralentir l'automobiliste
- Organiser le stationnement
- Sécuriser les traversées
- Limiter l'impact paysager du point d'apport volontaire



*Des emprises qui favorisent la vitesse*



*Un point de vue spectaculaire sur les paysages environnants.*

*Des sur-largeurs de l'accotement très ponctuelles – sur la majeure partie du linéaire, la circulation piétonne n'est pas sécurisée.*

## A.II.2. LA SEQUENCE DES GORGES DE LA RD 546

- Mettre en valeur les points de vue sur les gorges et les paysages environnants par l'aménagement des belvédères notamment,
- Sécuriser les déplacements linéaires et les points d'accès aux activités,
- Mettre en sécurité les piétons par l'aménagement d'un itinéraire propre,
- Prendre en compte le manque de visibilité dans la définition du parti d'aménagement.



*Belvédère de l'amandier, une étape à mettre en valeur*

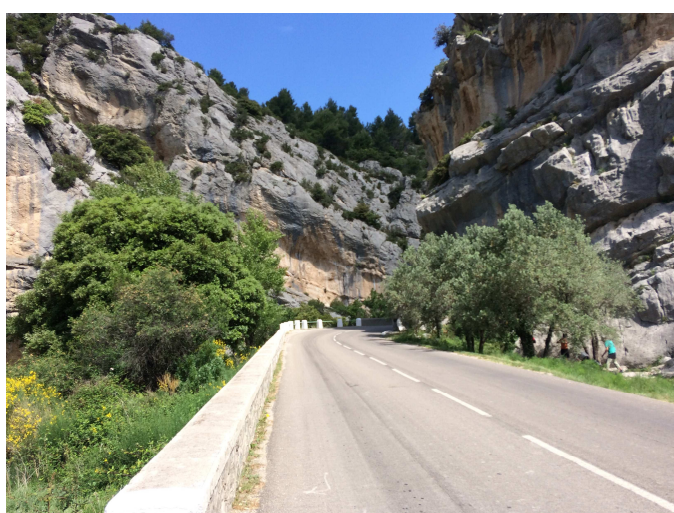
## A.III. DIAGNOSTIC ET ENJEUX D'AMENAGEMENT : SECTION SUD

### A.III.1. LES AIRES DE STATIONNEMENT SUD

- Mettre en valeur l'entrée des gorges
- Informer et faire ralentir l'automobiliste
- Organiser le stationnement
- Sécuriser les traversées au droit du parking et du site d'escalade débutant
- Conforter l'aire de pique-nique



*Une aire de pique-nique protégée par la végétation arbustive*



*Un site d'escalade destiné aux débutants à proximité immédiate de la chaussée*



## A.III.2. LE SITE D'ESCALADE DEBUTANT

- Une surface restreinte pour un site comprenant 6 à 7 voies d'escalade
- Protéger les grimpeurs et leurs accompagnateurs
- Informer et faire ralentir l'automobiliste

## A.IV.AMENAGEMENTS PROJETES

### A.IV.1. INSERTION DES OUVRAGES DANS LE PAYSAGE



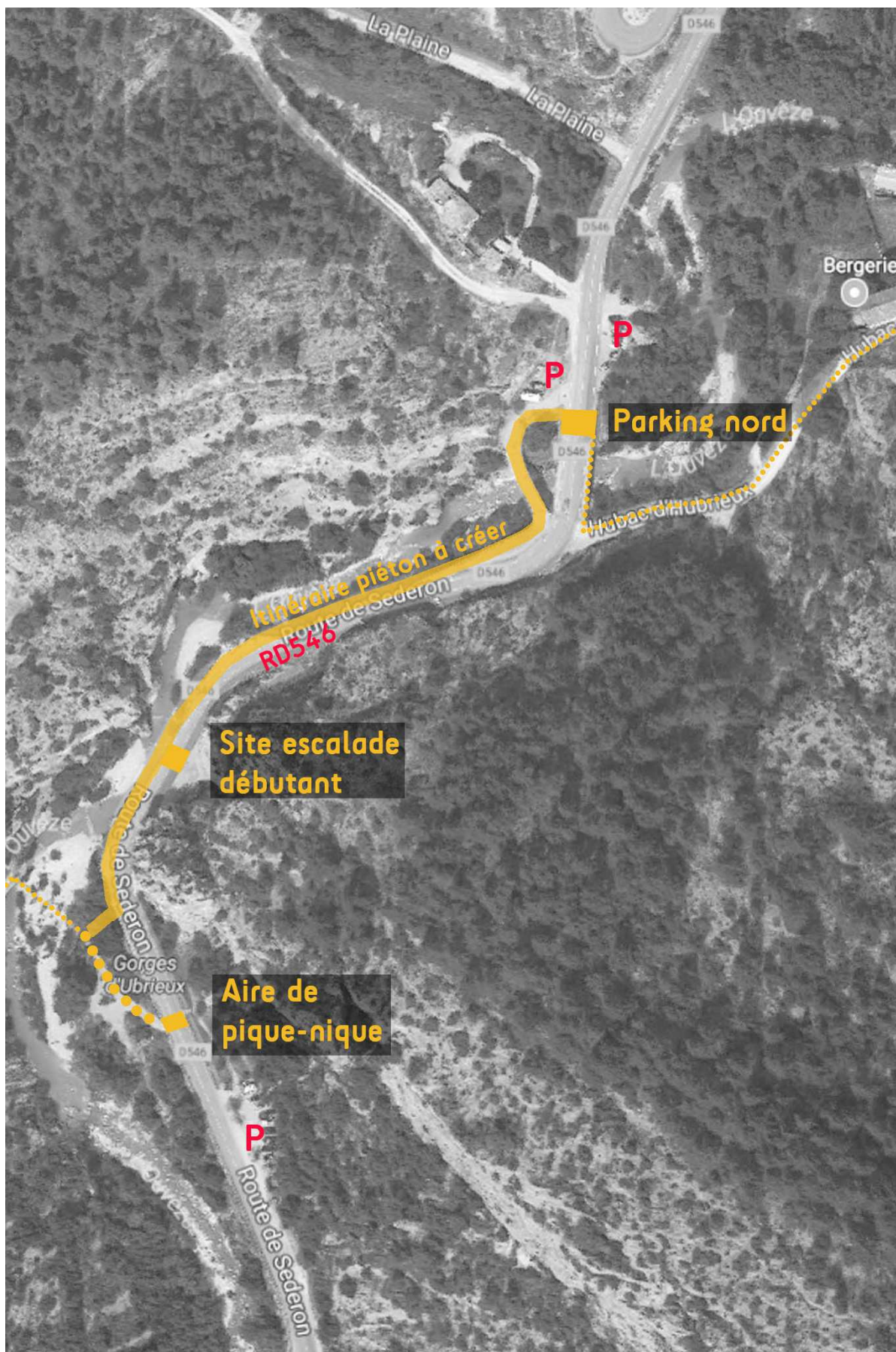
Point de vue du projet depuis l'accotement de la RD546 - Photomontage



Point de vue du projet depuis le fond des gorges - Photomontage



## A.IV.2. SCHEMA D'INTENTION



## A.IV.3. COUPE DE PRINCIPE



## A.IV.4. NOTICE DESCRIPTIVE

### A.IV.4.1.1. L'INSERTION DANS LE PAYSAGE

L'insertion du projet dans le paysage est fondamentale s'agissant d'un site naturel emblématique de la vallée de l'Ouvèze inscrit à l'inventaire des sites. L'aménagement prévoit la mise en valeur de la qualité des paysages des 2 portes d'entrées du site d'Ubrieux en confortant les formations végétales en place et en améliorant la lisibilité des fonctions de l'espace public.

La signalétique participera également à la mise en valeur naturelle et culturelle du site. Elle respectera la charte de la signalétique du PNR et les caractéristiques du mobilier du projet. L'itinéraire piéton créé le long des gorges emprunte ponctuellement des surlargeurs de l'accotement. Mais sur la majeure partie de son linéaire, il est positionné sur une passerelle en encorbellement sur l'Ouvèze, solution qui privilégie des structures métalliques peu impactantes visuellement et du bois pour le revêtement et la main-courante.

La conception du garde-corps privilégie les transparences pour préserver la perception des falaises en arrière-plan et libérer les vues sur le grand paysage. Un détail de principe est proposé dans ce dossier, l'entreprise devra se rapprocher de ce modèle tout en respectant la norme XP P 98-405.

La largeur de l'ouvrage prend en compte un dimensionnement minimaliste visant à préserver un passage utile de 1,40m.

Le projet prévoit également la création d'un muret en pierre pour la protection des automobilistes et du site d'escalade débutant situé sur l'accotement Est. Ces travaux seront réalisés par la société TP 2000 pour le compte du département de la Drôme.

La passerelle piétonne en avancée sur la rivière et l'aménagement de 2 belvédères le long de l'itinéraire favorisent la mise en scène du paysage des gorges et des massifs environnants. Ils permettent par ailleurs aux promeneurs de s'arrêter confortablement pour regarder les grimpeurs sur la falaise située juste en face.

### A.IV.4.1.2. LA MISE EN SECURITE DES USAGERS

Le parti d'aménagement global vise en premier lieu à sécuriser l'ensemble des usages depuis le parking nord jusqu'au parking sud. Pour ce faire, il positionne l'itinéraire piéton des gorges sur l'accotement ouest exclusivement de façon à limiter au maximum les points de traversée de la route départementale. L'itinéraire piéton et la chaussée sont séparés par un muret en pierre sur l'ensemble du linéaire des gorges (à la charge du département de la Drôme).

Trois traversées piétonnes de la RD sont identifiées mais ne feront pas l'objet d'un marquage « passage piéton » car en dehors de l'agglomération. Eventuellement un simple traitement spécifique de la voirie (résine ou enrobé coloré par exemple) pourra être mis en place :

- Traversée piétonne située à hauteur du parking nord qui marque le début de l'itinéraire piéton des gorges et invite l'utilisateur à utiliser la passerelle piétonne sur l'Ouvèze à l'ouest et à accéder au site de baignade à l'est,
- Traversée piétonne située à hauteur du site d'escalade débutant,
- Traversée piétonne située à hauteur de l'aire de pique-nique et du parking sud.

### A.IV.4.1.3. DES CONTRAINTES ROUTIERES NOUVELLES

La mise en sécurité des usagers impose des contraintes nouvelles pour les automobilistes. Compte-tenu des faibles vitesses enregistrées sur l'ensemble de la séquence routière, aucune limitation de vitesse ne sera mise en place. La mise en place de bordures de voirie viendra renforcer le marquage de l'emprise de la chaussée.

## A.V. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

### A.V.1.ALLOTISSEMENT

Le présent marché est décomposé en 2 lots :

- Lot N°1 : Passerelle piétonne et aménagements divers
- Lot N°2 : Toilettes publiques PMR

### A.V.2.TRAVAUX A LA CHARGE DU LOT N°1

#### A.V.2.1.1. Démolitions et arases

##### A.V.2.1.1.1. Démolition à la charge de l'entreprise

Les travaux de démolition comprendront la démolition des différents types de muret présents sur l'emprise de la passerelle, soit environ 200 mètres. Soit environ 37 ml de muret type plot béton, 45 ml de muret type muret Drôme et 117 ml de muret type pierre.



*Muret Type Plot béton*



*Muret Type Plot béton*



*Muret Type pierre*

##### A.V.2.1.1.2. Travaux à la charge du département de la Drôme

La reconstruction des murets en pierre ainsi que la démolition du linéaire présent côté sud (environ 200 ml) restera à la charge du département. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TP 2000.

##### A.V.2.1.1.3. Arase en béton armé

L'arase en béton armé de 30 x 40 cm permettra de reprendre l'alignement entre le bord de la passerelle et le mur de soutènement départemental afin que l'ouvrage soit parfaitement accolé au génie civil. L'arase est prévue sur la totalité du linéaire de passerelle ainsi que sur l'emprise destinée à recevoir le garde-corps.

Cette arase fera également office de fondation pour la construction du muret en pierre (à la charge du département de la Drôme).

## A.V.2.1.2. Chaussée

Les travaux sur la chaussée se limiteront à la pose de bordures T2 béton en accotement de chaussée. Une reprise en enrobé à chaud sera réalisée entre la bordure et le revêtement existant sur environ 50cm. Le tapis de la chaussée existante sera conservé.

Les 3 traversées piétonnes seront matérialisées à l'aide d'une résine gravillonnée. Couleur au choix du maître d'ouvrage.

## A.V.2.1.3. Parking

Les parkings seront traités en sable 0/4 ou 0/8mm ROLAC dosée à 5,5%. Un terrassement préalable sera réalisé sur environ 10cm. Les stationnements seront matérialisés à l'aide de demi rondin de bois en pin autoclave classe 4 de diamètre 80mm.

Les 2 places de stationnements PMR seront réalisées en béton désactivé de 18cm d'épaisseur équipés d'un logo en fonte ou en alu brossé à sceller au sol.

Un enrochement sera réalisé sur le parking Sud au niveau du pied du talus afin de pouvoir gagner quelques places de stationnements perpendiculairement à la chaussée.

## A.V.2.1.4. Cheminement piéton

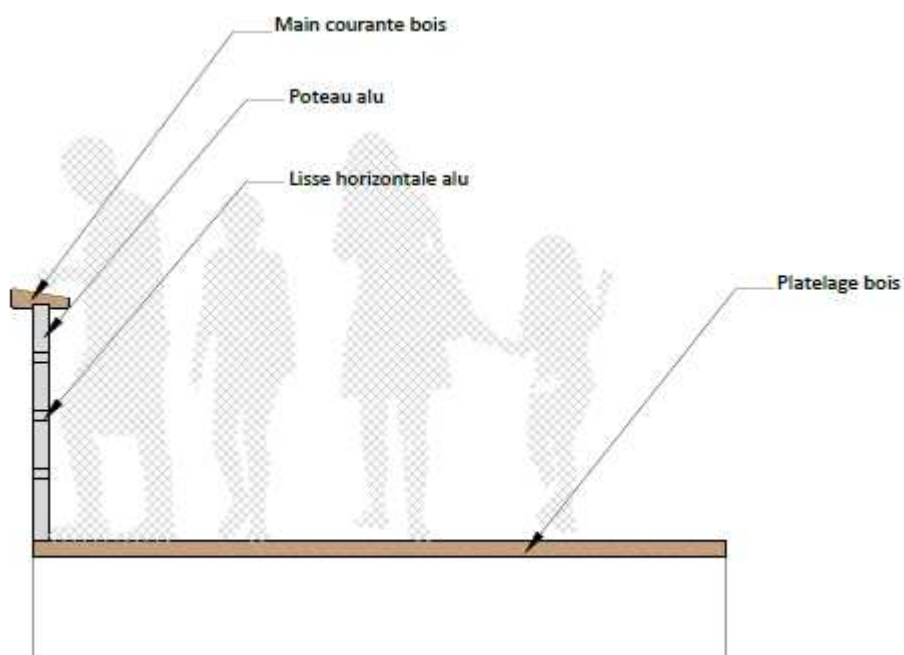
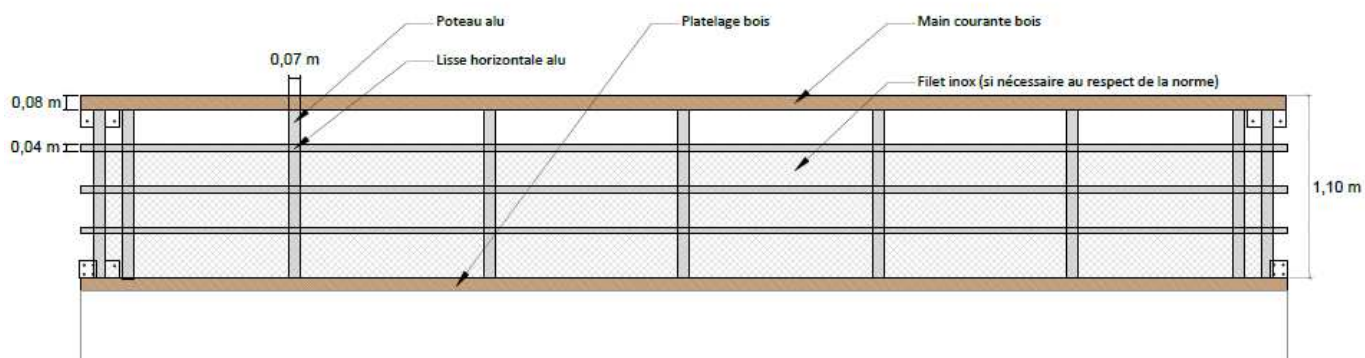
Le cheminement piéton sera réalisé en béton dosé à 350 Kg/m<sup>3</sup> de 15 cm d'épaisseur équipé d'une résine gravillonnée sur les accotements de chaussée suffisamment larges. Les zones où l'accotement est trop étroit, une passerelle en encorbellement sera mise en place.

### A.V.2.1.4.1. Nature et dimensions de la passerelle

- Profils Aluminium : 6005 A T6
- Plancher : lattes en bois de robinier
- Boulonnerie : Acier inoxydable de qualité A2
- Surcharge admissible : 500 daN/m<sup>2</sup>
- Largeur utile : 1,50 m
- Longueur de la passerelle entre appuis : non imposée
- Exécution selon la norme EN-1090
- Certification de l'ouvrage selon EN-1090-3 EXC3
- Marquage CE de la passerelle

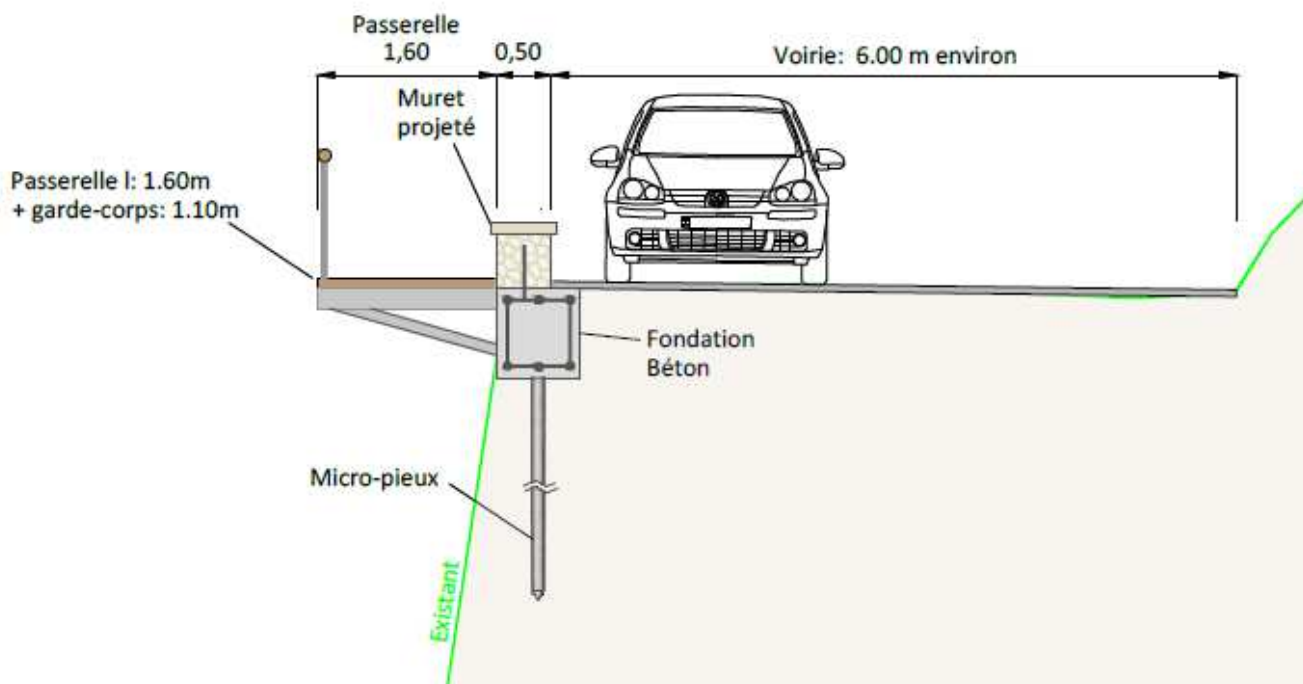
### A.V.2.1.4.2. Garde-corps

Le garde-corps sera de même nature que la passerelle, conforme à la norme XP P 98-405 sur la base du schéma de principe proposé. Cinq panneaux en aluminium de 40x60 cm seront fixés au garde-corps pour accueillir les informations liées au site.



#### A.V.2.1.4.3. Fixation de la passerelle

La passerelle sera fixée sur des fondations en béton armé à l'aide de consoles avec jambe de force. La fondation en béton armé sera dimensionnée en conséquence. La fondation sera liée à un micro pieux à ancrer dans le calcaire (l'étude de sol est jointe en annexe).

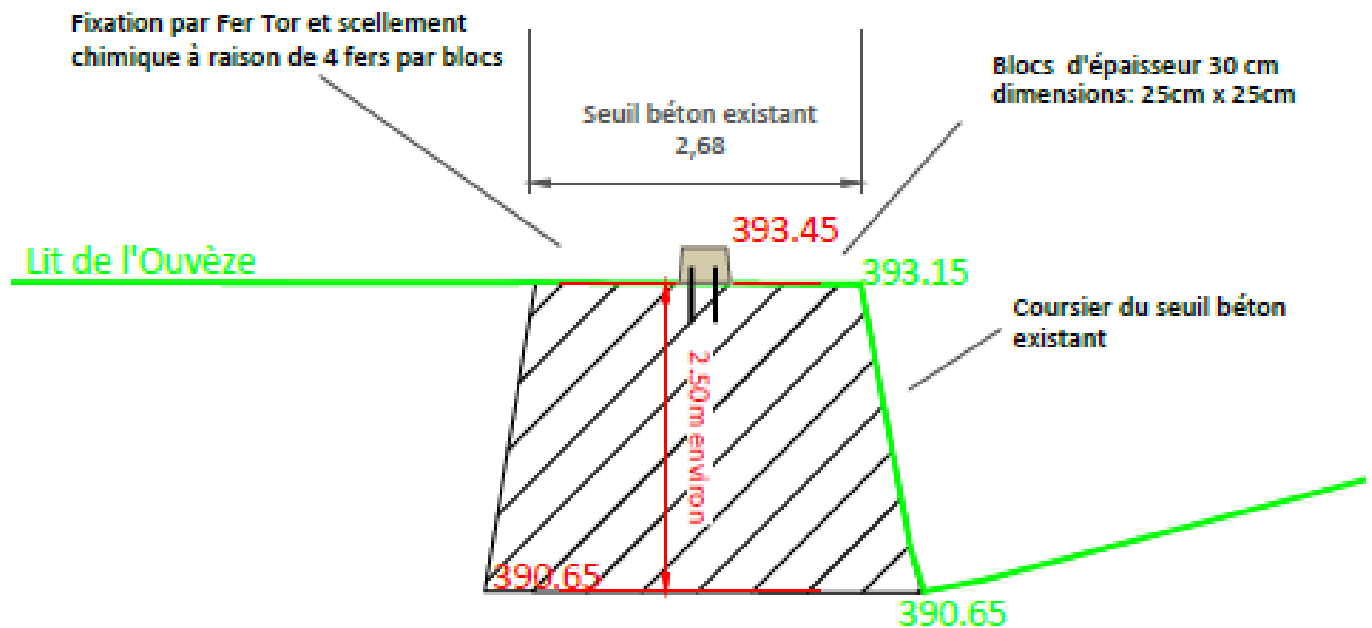


#### A.V.2.1.4.4. Escalier du belvédère de l'amandier

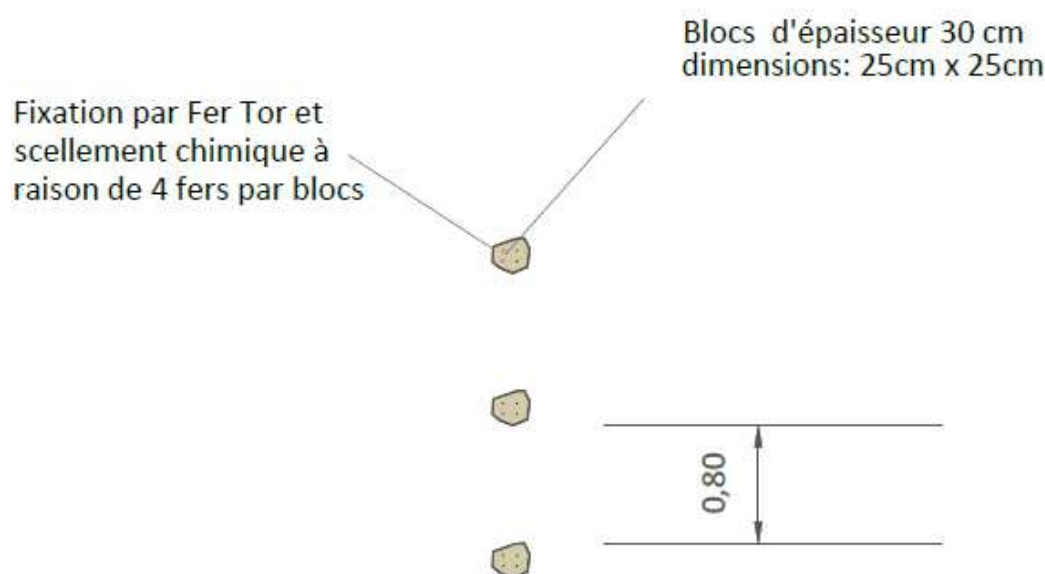
Un escalier en aluminium équipé d'un garde-corps permettra l'accès à l'Ouveze depuis le belvédère de l'amandier. Cet escalier aura une largeur utile de 1m avec un palier de repos en tête de 1x1,5 m. La hauteur et le giron des marches sera de 20cm. L'ouvrage pourra être fixé sur le rocher.

## A.V.2.1.5. Passage à gué

Le passage à gué a pour objectif de traverser à pied l'Ouveze à sec. Les travaux comprendront la fourniture et pose de rocher d'environ 1m<sup>2</sup> de surface avec une face sciée. La fixation se fera sur le seuil en béton existant à l'aide de fer tor et scellement chimique à raison de 4 fers par blocs. Un dossier de déclaration loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT de la Drôme (en cours d'instruction). Les travaux devront se faire en période d'étiage et en dehors de la période de frai.



Le calpinage des blocs sera réalisé de façon à laisser l'eau circuler librement entre les blocs.





## A.V.2.1.6. Signalisation

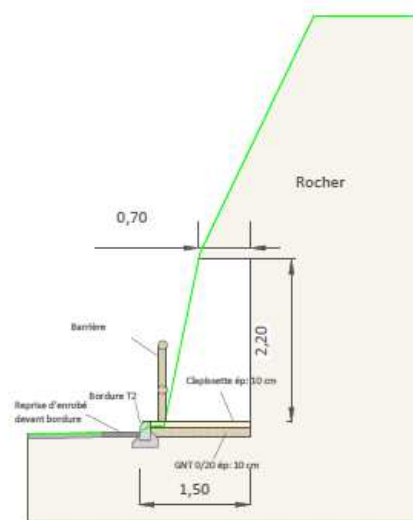
La signalisation routière comprend le marquage au sol à la peinture ainsi que les panneaux liés aux deux places de stationnement PMR.

Les 4 panneaux d'informations seront de type TOTEM de 2 m de hauteur sur 0,9 m de large. Composé d'un châssis en acier et deux faces en aluminium à fixer au sol sur platines. En acier Les informations à inscrire dessus seront données par le maître d'ouvrage.

## A.V.2.1.7. Déroctage

Réalisation d'un déroctage sur une longueur de 21 ml pour la création d'un passage piéton conformément à la coupe projet. Les travaux se feront soit en demi chaussée ou par coupures sequentielles. L'objectif étant d'obtenir une largeur de trottoir de 1,5 m avec bordure.

Coupe de principe du déroctage



Photographie de la zone de travaux



## A.V.2.1.8. Point de collecte des ordures ménagères

Les deux points de collecte seront réalisés à l'aide d'une dalle béton de 15 cm d'épaisseur et d'un cache conteneur en acier galvanisé et lames en matériau composite à poser sur les 3 cotés. Ci-dessous le modèle présent sur la commune de Buis les Baronnies.



## A.V.3. TRAVAUX A LA CHARGE DU LOT N°2

### A.V.3.1.1. Dimensionnement

Les toilettes sèches devront être dimensionnées pour une fréquentation d'environ 80 passages par jour sur une période de 3 mois (de mi-juin à mi-septembre).

### A.V.3.1.2. Travaux de préparation

L'entreprise aura à sa charge les travaux de préparation. Les travaux comprendront :



- La démolition et l'évacuation des toilettes publiques existantes.
- Les terrassements de la fouille sur une profondeur d'environ 1 mètre et d'une surface suffisante pour accueillir le bloc sanitaire. Attention, le terrain peut être rocheux.
- La création d'un drain d'épandage en 160 mm à poser en tranchée pour les urines sur environ 20ml.
- La création d'un support en graviers roulés lavés 20/40mm soit environ 10m<sup>3</sup>.
- La mise à niveau à l'aide de graviers concassés lavés 4/6mm soit environ 2m<sup>3</sup>.
- Les remblaiements et la remise en état des lieux.

### A.V.3.1.3. Fourniture et pose d'un bloc sanitaire PMR

La fourniture et pose d'un bloc sanitaire PMR à compostage avec séparation des urines. Le bâtiment comprendra:

- Une toiture 2 pans en tuiles rondes.
- Un bardage extérieur en bois traité autoclave classe 4.
- Un siège.
- Un distributeur de papier hygiénique.
- Un distributeur de gel antibactérien.
- Une signalétique intérieure et extérieure.
- Un porte manteaux.
- Une porte avec vérin de rappel.
- Une poignée de porte avec témoin d'occupation et serrure.
- Une barre d'appui PMR.
- Un revêtement mural et au sol facile d'entretien.